

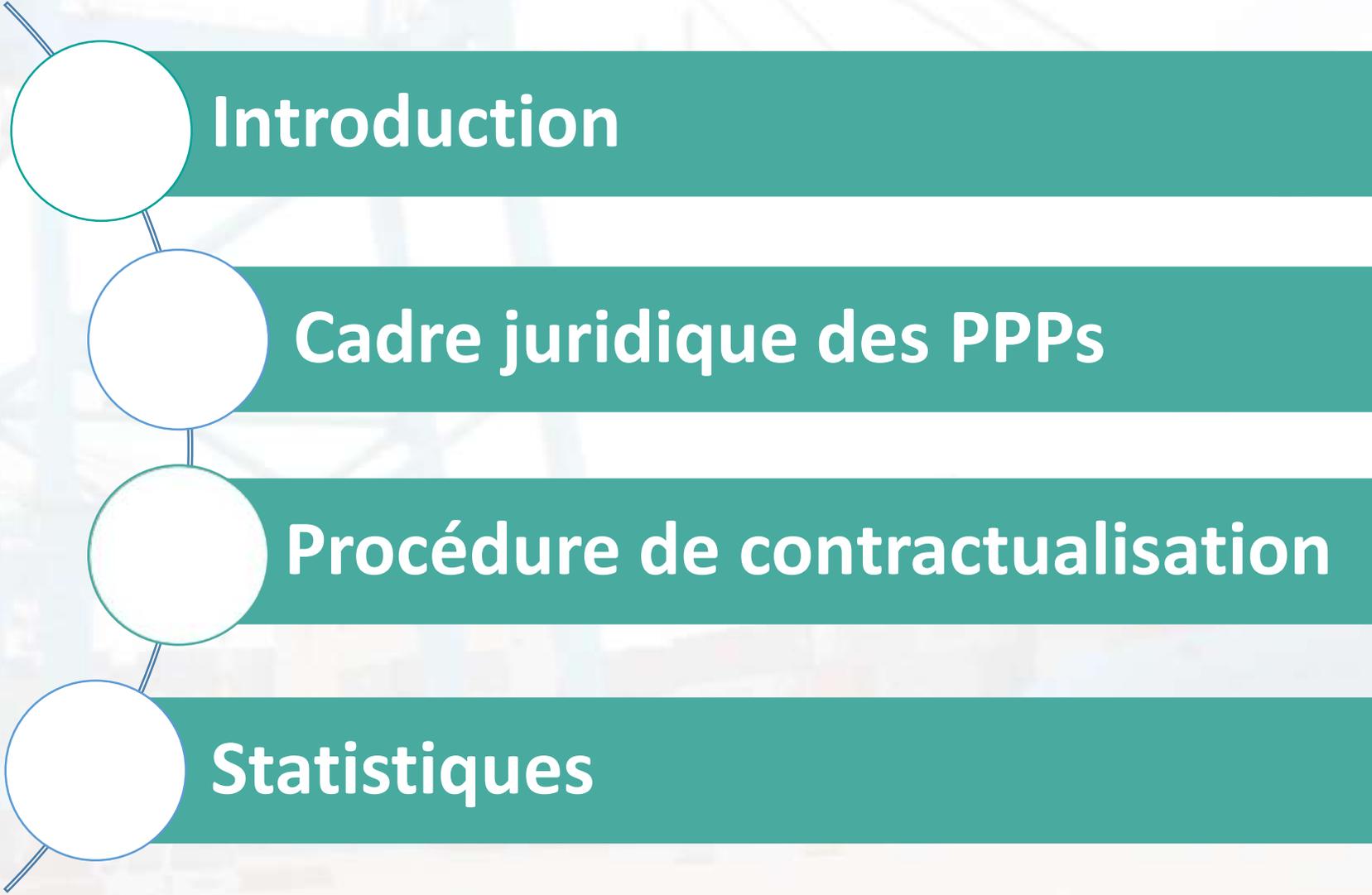
CARPA

Journée d'étude PPP
**Ecole Supérieure de la Sécurité
Sociale**
18 mai 2021

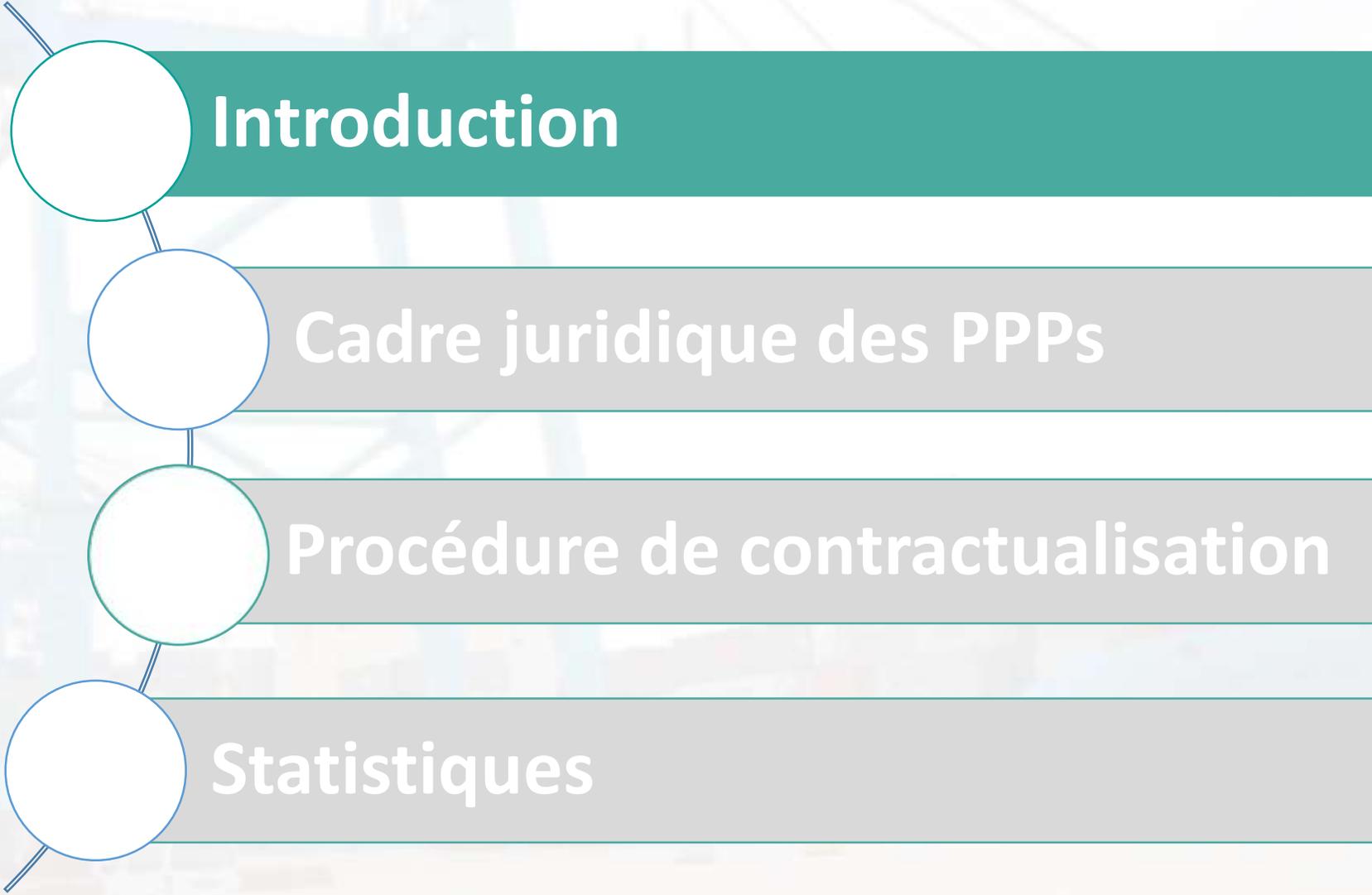
PPP en Afrique : l'expérience camerounaise

Par **Dieudonné BONDOMA YOKONO**
Président du CARPA

Plan



Plan



Dans son acception la plus large, la notion de **Partenariat Public-Privé (PPP)** recouvre tous les contrats de longue durée de la commande publique, liant un tiers privé et une personne publique pour au minimum, le **financement**, la **construction** et **l'entretien** d'une infrastructure avec fourniture d'un service d'intérêt général ou d'un service public, ce dernier pouvant être fourni soit par ledit tiers privé, dans le cadre d'une délégation de service public, soit par la personne publique elle-même.

Les PPP au Cameroun ont connu une certaine évolution depuis l'introduction des **Délégations de Service Public (concessions, affermages)** dans certaines lois sectorielles, vers les années 1998 (PPP de 1^{ère} génération) jusqu'à la loi n°2006/012 du 29 décembre 2006 fixant le régime général des contrats de partenariat (PPP de 2^{ème} génération).

Les secteurs d'activités disposant de leurs lois propres sur les PPP (concessions, affermages), sont généralement ceux où des investissements de grande envergure sont déjà construits par l'Etat et nécessitent par la suite une exploitation efficiente :

- **Electricité** : concessions attribuées à AES SONEC
- **Eau** : concession à CAMWATER, affermage à la CDE
- **Ports** : concessions portuaires attribuées à DIT, SEPBC, BOLUDA, etc ...
- **Télécommunications** : CAMTEL, MTN, ORANGE
- **Audiovisuel** : CRTV

Depuis 2007, tous les autres secteurs (**routes, autoroutes, chemins de fer, centres commerciaux, santé, etc...**) utilisent la loi du 29 décembre 2006 sur le régime général des contrats de partenariat.

Ici, le **CARPA** est un acteur majeur de la procédure en même temps que le **Ministre des Finances** et le **Premier Ministre, Chef du Gouvernement**.

Définition légale du Contrat de Partenariat au Cameroun :

Au sens de la **loi n°2006/012 du 29 décembre 2006 fixant le régime général des contrats de partenariat**, le **Contrat de Partenariat** est un contrat par lequel l'Etat ou l'un de ses démembrements confie à un tiers, pour une période déterminée, en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, la responsabilité de tout ou partie de l'une des phases d'un projet d'investissement:

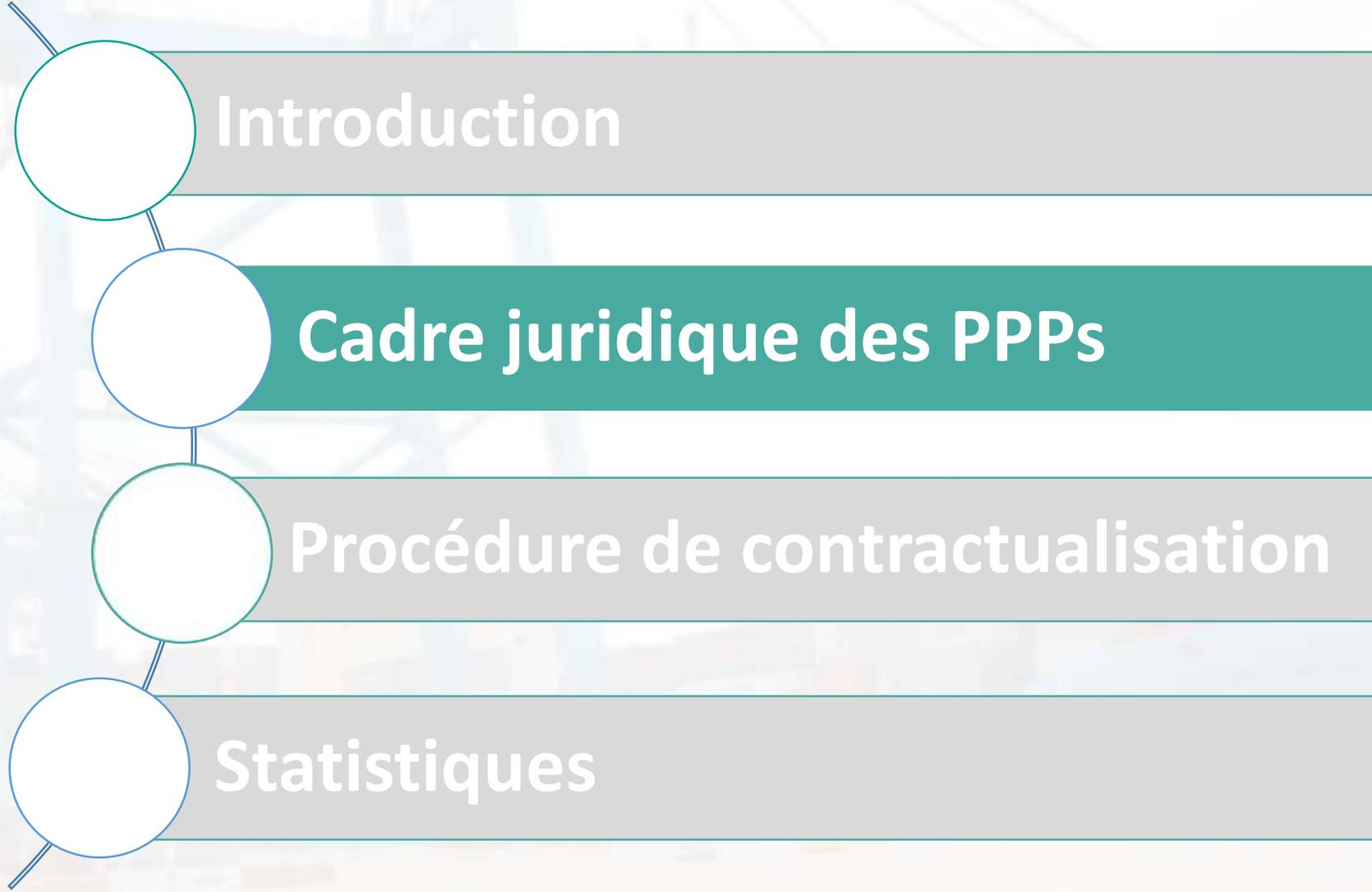
- **la conception** des ouvrages ou équipements nécessaires au service public
- **le financement,**
- **la construction,**
- **la transformation des ouvrages ou des équipements,**
- **l'entretien ou la maintenance,**
- **L'exploitation ou la gestion.**

Le projet doit cependant être d'une très grande envergure technique et financière.

La suite de l'exposé portera uniquement sur l'expérience camerounaise dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de partenariat, au sens de la loi précitée, notamment :

- **La présentation synthétique du cadre juridique** régissant les contrats de partenariat (incluant un synopsis de **la procédure de contractualisation**);
- **Le bilan à date**, de la réalisation des projets sous le régime des contrats de partenariat.

Plan





Loi n°2006/012 du 29 décembre 2006 fixant le régime général des contrats de partenariat

Loi n°2008/009 du 16 juillet 2008 fixant le régime fiscal, financier et comptable applicables aux contrats de partenariat

Décret n°2008/035 du 23 janvier 2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat, modifié et complété par le décret n°2012/148 du 21 mars 2012

Décret n°2008/0115/PM du 24 janvier 2008 précisant les modalités d'application de la loi n°2006/012 du 29 décembre 2006 fixant le régime général des contrats de partenariat, modifié et complété par le décret n°2014/2343/PM du 31 juillet 2014

Loi n°2006/012 du 29 décembre 2006 fixant le régime général des contrats de partenariat

- Administrations publiques
- Etablissements Publics
- Entreprises Publiques
- Les CTD



- (1) Urgence
- (2) Complexité
- (3) Opportunité économique et financière

- La durée
- Les obligations des parties
- Le partage des risques
- Les objectifs de performance
- Le mode de rémunération du privé
- Les modalités de contrôle et de suivi du projet

2008

- Décret n°2008/0115/PM du 24 janvier 2008 précisant les modalités d'application de la loi

2014

- Décret n°2014/2343/PM du 31 Juillet 2014 modifiant le D.2008/0115/PM (Dispense à la concurrence)

Cadre normatif des contrats de partenariat (2)

Décret n°2008/035 du 23 janvier 2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat

Un Président

Un Comité d'orientation (12)

Un Secrétariat Technique :

- 1 Coordonnateur

-12 Experts

- 8 personnels administratifs

Organisation

Décret de
2008/035

Missions

Elaboration des mécanismes de PPP

Evaluation préalable des projets en PPP

Appui technique dans la procédure

Promotion des PPP

Surveillant général de la légalité,

Etc. (cf. art 3 Décret)

2012

- Décret n°2012/148 du 21 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret sus évoqué
- Le MINEPAT devient la tutelle du CARPA

Loi n°2008/009 du 16 juillet 2008 fixant le régime fiscal, financier et comptable applicables aux contrats de partenariat

Un ensemble d'incitations fiscalodouanières en phase de conception, de construction et d'exploitation

Régime fiscal

Loi 2008/009

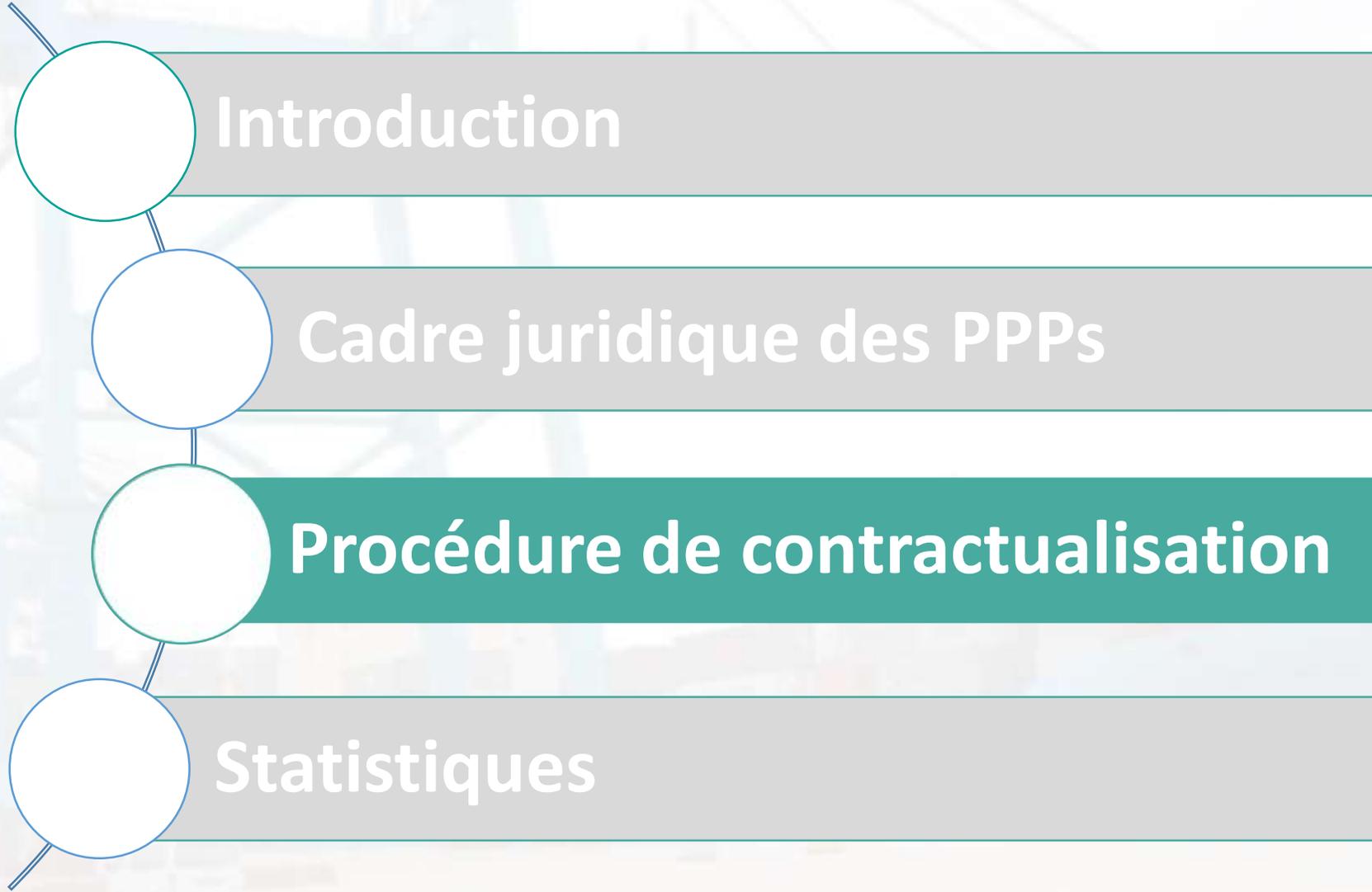
Régime financier

Régime comptable

Une majoration de 25% par rapport au taux d'amortissement normal

Participation des entités publiques au financement d'un projet PPP

Plan



Synopsis de la procédure de contractualisation

La procédure conduisant à un contrat de partenariat est régie par le **décret n°2008/0115/PM du 24 janvier 2008 précisant les modalités d'application** de la loi n°2006/012 du 29 décembre 2006 fixant le régime général des contrats de partenariat. Ledit décret est modifié et complété par celui n°2014/2343/PM du 31 juillet 2014

Préparation
du projet

Évaluation
préalable du
projet

Passation
du contrat

Exécution
du contrat

Elaboration du **dossier de faisabilité** et du dossier de demande d'**avis de soutenabilité** budgétaire (MINFI)

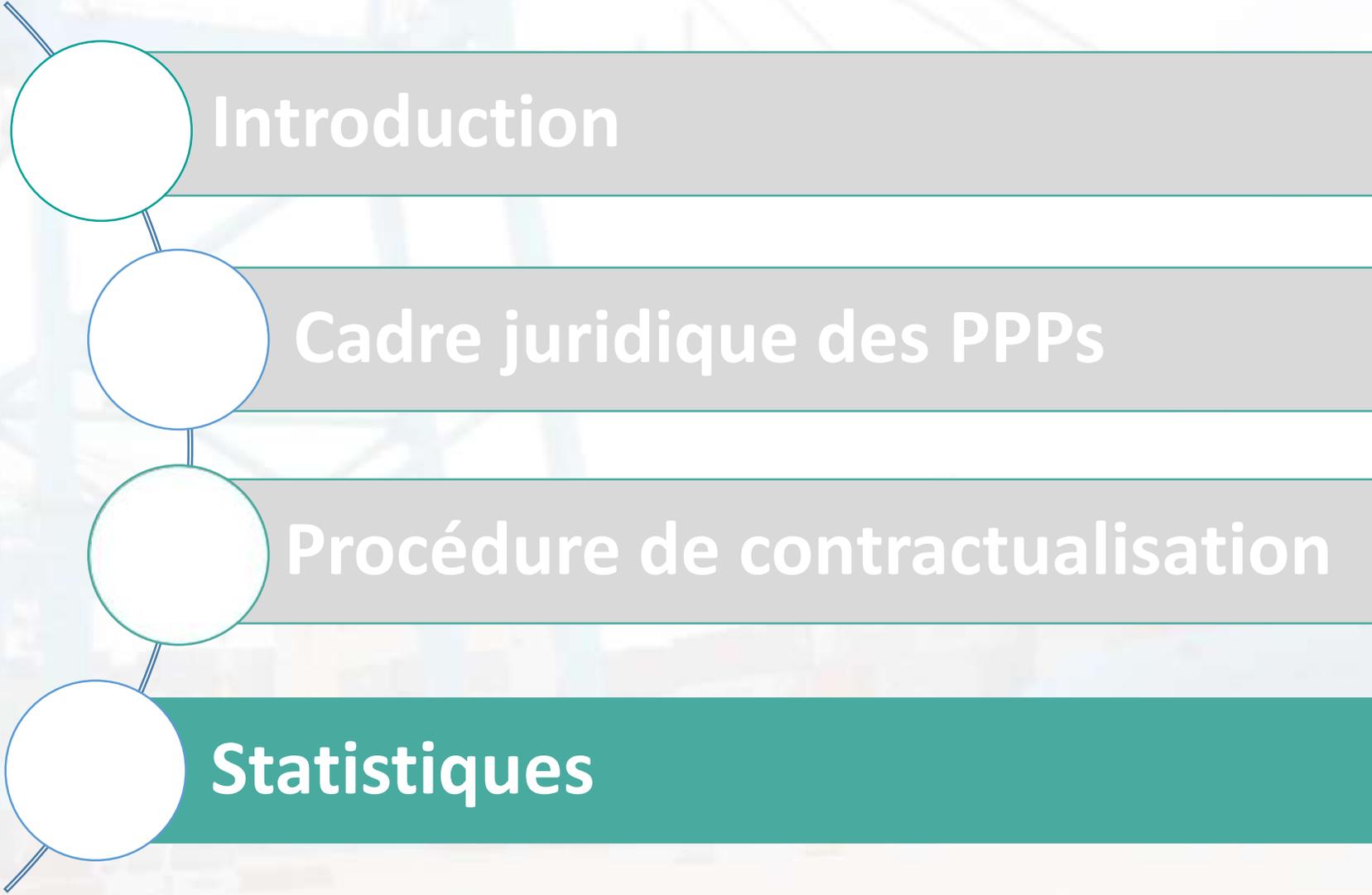
Sélection du Partenaire privé au moyen d'une **mise en concurrence** transparente OU d'une **dispense** à la concurrence

Examen de **l'éligibilité** du projet au régime des contrats de partenariat (CARPA)

- **APMI,**
- **AOR,**
- Dialogue,
- Offres finales,
- adjudication

Mise en place des **mécanismes de suivi évaluation** et de résolution des litiges

Plan



Bilan des procédures PPP sous l'accompagnement du CARPA

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Nombre d'évaluations préalables réalisées		1	6	0	1	0	12	13	10	10	1	2	56
Nombre de procédures de selection de partenaires privés lancées		2	11	18	11	4	3	4	4	0	0	3	58
Nombre de contrats signés				4	5	3	3	1	4	1	0	3	24

Quelques projets PPP dont les contrats sont en exécution

N°	Objet du projet	Partenaire public	Partenaire privé	Etat d'exécution au 31 Décembre 2020
1	Construction, gestion et maintenance du marché Congo à Douala	Communauté Urbaine de Douala	NEO CONGO MALL S.A.	<i>Les travaux de construction du bloc A sont en cours.</i>
2	Modernisation du système informatique de la Douane au Cameroun	Ministère des Finance	CAMPASS S.A.	<i>Les travaux sont achevés et les derniers modules sont en phase test. Le projet est entré en exploitation totale au cours de l'année 2020.</i>
3	Transport urbain de masse dans la ville de Yaoundé	Ministère des Transports	STECY	<i>Projet en exploitation.</i>
4	Financement, construction, exploitation, maintenance de 3 immeubles de rapport à Okolo	CNPS	GLOBAL ELEPHANT / BATISSEURS REUNIS	<i>Travaux achevés. La phase d'exploitation est en préparation</i>
5	Financement, construction, exploitation, maintenance de l'autoroute Kribi-Lolabé (38,5 km)	Ministère des Travaux Publics	CHEC	<i>Travaux en cours</i>
6	Financement, équipement, maintenance d'une blanchisserie à l'Hôpital Général de Douala	Hôpital Général de Douala	ELEGANCE PRESSING	<i>Projet en exploitation.</i>
7	Financement, réhabilitation, exploitation, maintenance de l'immeuble CNPS Avenue De Gaulle à Douala	CNPS	FINANCIA CAPITAL	<i>Travaux en cours.</i>
8	Financement, conception, construction, exploitation et maintenance de 14 postes de péage du réseau routier camerounais	MINTP	TOLLCAM	<i>Mobilisation des financement en cours.</i>
9	Mise en place d'un système de Couverture Santé Universelle au Cameroun	MINSANTE	SUCAM	<i>Travaux en cours.</i>

Merci pour votre aimable attention!

Contact

Dieudonné BONDOMA YOKONO
Dieudonne.bondoma@carpa-cm.com

Page Facebook : CARPA Cameroon https://www.facebook.com/carpaonline/?ref=aymt_homepage_panel

www.ppp-cameroun.cm